vue de l'école. Et les gens de parler, et de chercher à éclaircir le mystère dont s'environne cette fantastique apparition.... Son regard, d'effrayant est devenu doux ; elle supporte l'eau bénite dont on l'asperge ; on lui présente un crucifix, elle s'incline et prend l'attitude de la prière. Les gens se rassurent un peu; mais leur curiosité n'est pas satisfaite. On plante alors, au lieu même de la vision, une branche à laquelle on suspend une feuille de papier où une des voyantes a écrit :

« Vision ! sur ce papier dis-nous qui tu es et ce que tu veux. »

» La réponse est donnée: mais seules, les quatre privilégiées peuvent la lire. Interrogées séparément, elles donnent les mêmes détails et écrivent figurativement cette même réponse:

« Moi Je suis. »

» Il semble, un instant, qu'on trouve le mot de l'énigme ; et l'on croit à telle âme qui viendrait demander des prières. Mais un interrogatoire qu'elle subit, dans la suite, ramène le mystère. On lui pose, par l'entremise des quatre enfants, une foule de questions auxquelles elle répond par signes..... de tête, oui ou non. Elle se contredit sérieusement, disant entre autres choses : qu'elle n'est pas le diable, qu'elle n'est ni à l'enfer, ni au purgatoire, mais au ciel; qu'elle a besoin de prières, qu'elle ne veut pas de messes, mais que 100 *De profundis* ne lui suffiraient pas ; qu'elle est, enfin, la victime d'un assassinat remontant à un siècle et demi Et finalement c'est un mystérieux point d'interrogation encore sans réponse. Ajoutons qu'elle manifeste une certaine rancune. car elle refuse de se montrer en présence de certaines personnes, qui, pour rire un peu, ont essayé, vainement, car elle sait esquiver les coups, de la frapper à coups de bêche, de canne ou de lance.

» Les choses en sont restées là, quelque temps, quand, un beau jour, l'apparition se voyant négligée, a fait une troisième étape et est allée se fixer sur la fenêtre même de la classe, au premier étage, où les enfants la voient au moment de la prière, l'air moqueur et ricanant. Et voilà tantôt un mois et plus que cela dure : et tous ceux qui voient les enfants, comprennent à l'expression de leur figure qu'elles voient une chose qui leur semble réelle. L'une d'elles est même tombée gravement malade à la suite de la peur qu'elle a eue au début. Aussi le curé a-t-il prudemment enjoint aux autres enfants de rester chez elles et de ne plus aller à l'école. C'est ce qui fait que depuis la vision a cessé faute de voyantes, bien que d'aucuns affirment, ce dont on n'est pas sûr, que deux grandes personnes l'auraient vue. Enfin, pour être complet, il faut ajouter qu'à la procession de l'octave de la Fête-Dieu (dimanche, 3 juin) qui, suivant l'itinéraire accoutumé, est passée dans l'avenue en question, les enfants ont vu la même tête, qui se serait cachée au passage de la croix. Depuis lors, il ne s'est rien passé de nouveau, et le mystère reste toujours impénétrable. Toutefois, il est juste de dire que pour expliquer naturellement ces faits, on se heurte à de sérieuses difficultés. D'abord, on n'a pas reconnu chez les quatre enfants un état maladif de l'imagination: elles sont saines d'esprit comme avant ces apparitions. Ensuite, si l'on incline pour des hallucinations, on doit forcément admettre des hallucinations de plus d'un mois qui se produisent chez ces enfants (lorsqu'elles sont ensemble aux endroits des apparitions), au même moment, durant le même temps; de plus que l'image vue alors par elles est exactement semblable chez toutes les quatre, jusque dans les moindres détails ; qu'en présence du prêtre ces hallucinations cessent ; et qu'enfin, elles n'ont pas lieu en deçà d'une dizaine de pas du lieu de la vision. Quant à l'hypothèse d'une suggestion hypnotique, qui supposerait que l'action d'un magnétiseur s'exerce à distance sur ces quatre enfants, devenues par l'habitude de l'hypnose sa propriété, elle n'est pas ici acceptable, car les renseignements donnés par les parents ne laissent à supposer rien de semblable. »

***

Voilà comment *La Voix du Peuple* rapportait la conversation signalée plus haut :

« Parlez-lui, parlez-lui, dit-on de toutes parts aux voyantes. — Veux-tu répondre à nos questions ? dit alors l'une d'elles. La tête dit signe que oui. La foule alors se tut émotionnée, *conticuere omnes*, et chacun retint son haleine.

» L'interrogatoire commença : Es-tu Satan ? — La tête fait signe que non, avec un sourire singulier. — Nous viens-tu de Dieu ? — Non, et ici un rictus abominable déforme sa bouche. — Es-tu un suppôt de l'enfer ? — Le spectre reste impassible. — Viens-tu du Purgatoire? Que nous veux-tu enfin ! Des prières, des messes ? — Non, toujours non, — Peut-être as-tu été la victime d'un crime ? — Deux grosses larmes coulent alors sur cette face blême, empreinte tout à coup d'une douleur indicible. — Est-ce la vengeance que tu viens réclamer ? — Les yeux reprennent leur vif éclat et manifestent la joie; par trois fois la tête fait signe que oui. »

Pour donner une idée des exagérations auxquelles cette vision, « la peur », comme on la nomme, a donné lieu, voici ce qu'on y ajoutait :

« Les cloches de l'église, mises en branle par une main mystérieuse, sonnent le glas des morts... le tocsin gémit et pleure dans le clocher, et des entrailles du temple semblent sortir des voix sépulcrales, psalmodiant l'office funèbre ! .. »

NOUVELLES DU JOUR

La situation de nos troupes à Tombouctou

Paris, 11 juin. — Une note officieuse déclare que, contrairement à un bruit lancé, les vivres et les approvisionnements ne font nullement défaut à Tombouctou.

Le Congrès des consommateurs de gaz à Reims

Reims, 11 juin. — Le Congrès des consommateurs de gaz a adopté les résolutions suivantes :

1° Que les particuliers paient le gaz au même prix que les communes ; 2° Que les droits sur le pétrole soient supprimés ; 3° Que les tarifs différentiels soient interdits.

Une motion, tendant à la grève, a été repoussée, et il a été décidé que le prochain Congrès se tiendrait à Paris.

Le conseiller général Sapor devant la Cour d'assises d'Alger

Alger, 11 juin. — Les débats traînent sans grand intérêt.

Cette longueur des débats produit d'assez fâcheux effets: un juré, obligé de s'aliter, le certificat médical vise la fatigue qu'il a éprouvée. Ce matin, le président est à moitié aphone.

Explosion à bord d'un vapeur français Deux victimes

Marseille, 11 juin. — Une explosion de chaudière s'est produite à bord du *Maréchal-Bugeaud* pendant la traversée d'Alger à Marseille. Deux hommes ont été atteints. L'un est mort, l'autre est dans un état désespéré.

L'agitation anti-protectionniste à Anvers

Anvers, 11 juin. — Une nouvelle et importante manifestation anti-protectionniste a eu lieu ce soir à Anvers.

Une grève de 70.000 mineurs en Ecosse

Glascow, 11 juin. — Les mineurs écossais se mettront en grève le 25 courant. Cette grève comprendra 70,000 hommes; les avis sont contraires sur sa durée possible.

Un souvenir des fêtes russes

Paris, 11 juin. — A 2 h. 1/2 de l'après-midi, M. de Mohrenheim, remit à Mme Carnot, au Palais de l'Industrie, le livre Cronstadt-Toulon, offert par les femmes russes. Il se compose de 24 aquarelles représentant chacune un groupe de femmes d'une catégorie sociale différente avec la signature des donataires. Les généraux Saussier, Février, de Boisdeffre, l'amiral Gervais et notre ambassadeur à Pétersbourg, accompagnent M. Carnot. L'exposition du livre « Cronstadt-Toulon » sera publique et gratuite pendant six semaines à partir du mardi 12 juin à midi.

Baptême civil

Paris, 11 juin. — La Maison du Peuple a repris, dimanche, sa revanche de la Première Communion sans adolescents et du cours d'athéisme sans auditeurs, en faisant subir le baptême civil à une douzaine de nourrissons recrutés chez les F∴. Trois députés, Walter de Saint-Denis, inventeur; Chauvin le coiffeur et Clovis Hugues, le poète chevelu, ancien enfant de chœur, se rendaient célèbres en baptisant, et un quatrième député, Marcel Sembat, a fait couler de ses lèvres le discours. Chaque famille a reçu les dragées promises. On a ensuite entendu de la musique.

Les syndicats professionnels

Paris, 11 juin. — On nous communique le procès-verbal suivant:

« La gauche républicaine du Sénat s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Cordelet, pour prendre connaissance du résultat de la démarche faite, vendredi dernier, par les présidents des groupes républicains du Sénat auprès de M. le président du conseil et à l'occasion de la déclaration faite par lui dans la séance du 4 juin et visant l'ordre du jour voté par la Chambre des députés le 22 mai. La gauche, après avoir entendu la communication de son président et les observations de plusieurs de ses membres, a pris acte de la promesse de M. le président du conseil de déposer un projet de loi et exprimé le vœu que le dépôt de ce projet ait lieu aussi prochainement que possible. »

L'Union républicaine, réunie pour le même objet sous la présidence de M. Dusolier, s'est bornée à un court échange d'observations.

Le cardinal Richard au Vatican

Rome, 11 juin. — Le Pape a reçu aujourd'hui le cardinal Richard.

La France au Congo

Le renforcement de troupes, pour lequel M. Delcassé a demandé au Parlement un crédit de 1,800.000 francs, consiste dans l'adjonction d'un bataillon de tirailleurs sénégalais, encadré de soldats de la légion étrangère, aux effectifs dont dispose le capitaine Decazes, second de la mission Monteil, et qui sont massés aux postes des Abiras. C'est par deux canonnières démontables que s'effectuera le ravitaillement de la mission.

Les fêtes de Jeanne d'Arc

Amiens, 11 juin. — Hier après-midi a eu lieu, à la cathédrale, sous la présidence de Mgr Renou, une cérémonie en l'honneur de Jeanne d'Arc. Un grand nombre d'officiers, parmi lesquels les généraux Sonnois et Montaudon, assistaient en civil à la cérémonie, à laquelle n'ont pas paru les fonctionnaires de l'ordre civil et administratif. Le panégyrique de la Pucelle a été fait par M. l'abbé Augereau, du diocèse de Bordeaux, et a été fort goûté par les fidèles qui remplissaient le vaste édifice.

Un terrible accident sur la Marne
Quatre soldats noyés

Châlons-sur-Marne, 11 juin. — Quatre soldats de la 6e section d'ouvriers d'administration, en garnison à Châlons-sur-Marne, se sont noyés en Marne pendant une partie de canot.

Extradition de l'anarchiste Meunier

Londres, 11 juin. — L'affaire Meunier est venue aujourd'hui devant le tribunal du banc de la reine. Meunier n'est pas présent. L'attorney général et le sollicitor général représentent la couronne et soutiennent la première décision. L'avocat Burney représente l'appel contre la décision du tribunal de Bow-Street, accordant l'extradition.

Londres, 11 juin. — L'appel interjeté par Meunier contre l'arrêt d'extradition a été repoussé.

Accident dans un polygone d'artillerie

Colmar, 11 juin. — Un nouvel accident s'est produit au polygone de Haguenau. Un cheval du 15e d'artillerie s'est abattu pendant un temps de galop, une pièce a été renversée. Deux soldats ont la jambe brisée, un adjudant le bras cassé. Un cheval est mort.

Une sanglante bagarre

Toulon, 11 juin. — Hier soir, à sept heures, huit marins brésiliens du croiseur-école *Benjamin-Constant*, que les Forges et Chantiers de la Seyne viennent d'achever et qui doit dans quelques jours quitter Toulon pour se rendre au Brésil, se disputaient dans la rue de la Croix, devant le poste de police du canton ouest. Un d'eux étant en bordée, le commandant l'avait fait rechercher par des hommes de son équipage pour le ramener à bord. Rencontré devant le poste de police, le matelot en bordée opposait une vive résistance.

Au bruit de la querelle, un matelot français accourut, mais son intervention envenima la discorde. Un agent en civil qui se trouvait sur la porte du poste, voulut prier les Brésiliens de se calmer. Mal lui en prit, ceux-ci ne sachant pas qu'ils avaient affaire à un agent, se ruèrent sur lui, armés de rasoirs et de couteaux. L'agent en jeta un dans le ruisseau d'un violent coup de pied et, devant l'allure de plus en plus menaçante des marins, se barricada dans le poste, où il se trouvait à ce moment tout seul.

Quand des agents en tenue qu'on avait prévenus arrivèrent pour défendre leur camarade, les Brésiliens prirent la fuite, menaçant de leurs armes tous ceux qui s'approchaient pour les arrêter. Les agents dégainèrent et les poursuivirent. Plus de cinq cents personnes se mirent à la suite des agents. Enfin, quatre Brésiliens furent successivement arrêtés, emmenottés et quelque peu brutalisés. Ils étaient couverts de sang et leurs vêtements étaient déchirés. Deux ont dû être transportés à l'hôpital de la Marine, un autre a été gardé au violon et le quatrième mis en liberté. Le commandant du *Benjamin-Constant* a écrit ce matin une lettre au sous-préfet pour lui demander des explications sur cet incident.

Un coup d'Etat au Paraguay

Buenos-Ayres, 11 juin. — Un coup d'Etat vient de se produire au Paraguay. M. Morinigo a pris la présidence. La ville de l'Assomption est tranquille.

Situation météorologique. — Roubaix, 12 juin. — Hauteur barométrique 760 Température
A sept heures du matin 10 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 16 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 15 degrés au dessus de zéro

Paris, 11 juin. — Saint-Barnabé ne nous a pas été favorable. En effet, il a plu pendant une partie de la nuit et de la matinée avec, il est vrai, quelques alternatives de beau temps. Espérons qu'à cause des éclaircies de soleil la fâcheuse prédiction attachée à la Saint-Médard ne se réalisera pas !

Voici, d'après le bureau central météorologique, l'état général de l'atmosphère, aujourd'hui, *lundi 11 juin* :

La zone de faibles pressions signalée hier s'est accentuée et la baisse barométrique, qui atteint près de 8 mm. sur la Mer du Nord, se propage sur presque tout le continent. Des minima assez importants se trouvent près de Riga et de Groningue (749 mm.) *Le baromètre monte en Irlande ainsi que sur nos* côtes de l'Océan et le vent a tourné au nord-ouest sur l'ouest de l'Europe; il est fort sur le Pas-de-Calais et à Valentia, assez fort en Gascogne. Des pluies sont signalées en Allemagne et en Autriche, sur la mer du Nord et dans la plupart de nos régions.

La température s'abaisse de nouveau. Ce matin le thermomètre marquait 9° à Stockholm, 12° à Paris, 19° à Bodø et 23° à Constantinople. On notait 3° au puy de Dôme et au mont Ventoux: 1° au pic du Midi. En France le temps est à éclaircies et à averses avec température inférieure à la normale. A Paris hier l'après-midi, nuageux: pluie dans la soirée et la nuit. Depuis hier max. : 21°5; min. : 10°9; moyenne : 15°8; inférieure de 0°7 à la normale. A sept heures ce matin, baromètre 759.1. A la tour Eiffel max. : 16°3; min. : 8°8.

Situation particulière aux ports. — Manche. — Mer très houleuse à Dunkerque et à Calais; houleuse à Boulogne; très houleuse au Havre et à Cherbourg. Océan. — Mer belle à Brest et à Lorient. Méditerranée. — Mer agitée à Marseille; agitée à Sicié; très belle à Nice. Corse. — Mer belle aux îles Sanguinaires.

???

Qui sait combien la mer contient de gouttes d'eau,
Le ciel d'étoiles d'or, et les grèves de sable ?
On ne connait pas plus le nombre **incalculable**
De ceux qui, chaque jour, se lavent au Congo.
Paul Problème, au savonnier Victor Vaissier

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une très intéressante affaire d'octroi — *Différend entre la Ville et plusieurs industriels de Roubaix.* — Nous avons parlé, il y a quelques jours, d'une question très intéressante, à propos d'octroi, engagée en ce moment entre la Ville et plusieurs grands industriels de Roubaix. MM. Auguste Lepoutre, Hannart frères, Lemaire et Dillies avaient eu à introduire des charbons destinés aux moteurs actionnant des dynamos pour la production de la lumière électrique dans leurs établissements; le service de l'octroi ne voulut pas concéder l'exemption dont jouissent les charbons, *dits industriels*, il les classa dans la catégorie des charbons employés pour la fabricotion du gaz, et comme tels frappés d'une taxe de dix centimes à l'hectolitre.

On sait que les intéressés protestèrent, et qu'ils répondirent d'abord par un refus formel à la réclamation qui leur était faite. La ville passa outre, et eut recours à la contrainte pour assurer des recettes revenant, selon elle, à l'Octroi. Les trois maisons en cause s'exécutèrent; elles payèrent néanmoins *sous toutes réserves*, et poursuivirent ensuite la Ville, chacune pour leur propre compte, devant la Justice de Paix compétente, en restitution des sommes indûment perçues. Elles remirent respectivement la défense de leurs intérêts à Me Dhellemmes, avocat à Roubaix; Me Basquin, du barreau de Lille, conseil attitré de la Ville, plaide pour cette dernière.

Les demandeurs eurent gain de cause sur toute la ligne, et la Ville fut condamnée à restituer ; mais le Maire a fait appel devant le Tribunal Civil de Lille. La solution de ce triple différend s'impose à bref délai.

Il nous a paru intéressant de reproduire, ci-dessous, un extrait des minutes du Greffe de la Justice de Paix du Canton-Nord, donnant la physionomie des débats de l'affaire Lepoutre, tels qu'ils se sont déroulés, le 2 mai dernier, devant M. Petit, avec les conclusions des deux avocats. Nous publierons demain le texte du jugement, prononcé à huit jours d'intervalle par le même magistrat.

« Nous, Louis-Xavier Petit, juge de paix du canton-Nord de Roubaix, assisté de Maître Charles Duthy, greffier, avons rendu et prononcé publiquement le jugement suivant :

« *Entre le sieur* Auguste Lepoutre, fabricant de tissus, demeurant rue Saint-Antoine et rue de la Redoute, à Roubaix, demandeur ici représenté par Maître Dhellemmes, avocat, en vertu d'un pouvoir sous seing privé, en date du dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré le dix-huit du même mois; folio vingt-quatre, verso case huit cent soixante-dix-huit, reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris. Le receveur, signé : Grimpret,

» D'une part ;

» Et Monsieur Henri Carrette, en sa qualité de maire de la ville de Roubaix, y demeurant en ses bureaux sis à l'Hôtel-de-Ville, défendeur ici représenté par Maître Basquin, conseil de la ville de Roubaix,

» D'autre part;

» La cause revenue à l'audience de ce jour, est appelée par l'huissier audiencier; le demandeur, par l'organe de Maître Dhellemmes, a conclu à ce qu'il nous plût lui adjuger les conclusions par lui prises en son exploit introductif d'instance sus-daté ainsi conçu :

» L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le treize avril, à la requête de Monsieur Auguste Lepoutre, fabricant de tissus, demeurant rue Saint-Antoine et rue de la Redoute.

» J'ai, Samson Grumback, huissier près le Tribunal civil de Lille, demeurant à Roubaix, rue des Fabricants, soussigné, signifié et déclaré à Monsieur Henri Carrette, en sa qualité de maire de la ville de Roubaix, y demeurant en ses bureaux, sis à l'Hôtel-de-ville, où étant, j'ai parlé à Monsieur le magistrat présent qui m'a donné visa, que le requérant s'oppose à l'exécution de la contrainte contre lui décernée le dix octobre mil huit cent quatre-vingt-treize et signifiée le treize octobre même mois, la dite contrainte tendant au paiement de la somme de neuf cent quatre-vingt-quatorze francs quarante centimes, pour perception d'une prétendue taxe d'octroi de dix centimes à l'hectolitre sur neuf mille neuf cent quarante-quatre hectolitres de charbon.

» Et à même requête, j'ai donné assignation à Monsieur Henri Carrette, maire de la ville de Roubaix, à comparaître devant Monsieur le Juge de Paix du canton-Nord de Roubaix, en son prétoire, sis au Palais de justice de cette ville, quarante-cinq, rue du Grand-Chemin, à l'audience du mercredi dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, deux heures de relevée, pour :

» Attendu que, le seize octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, le requérant a consigné, conformément à l'article soixante-dix-huit du règlement de l'Octroi, la somme de neuf cent quatre-vingt-quatorze francs quarante centimes, exigée en vertu de la contrainte sus-visée;

» Attendu que, de l'aveu même de l'assigné, ès-qualité, d'après le détail donné à la contrainte, une taxe de dix centimes à l'hectolitre a été imposée au requérant sur huit mille six cent quatre-vingt-quatorze hectolitres de charbons qui auraient été employés par lui à la production de la lumière électrique dans ses établissements industriels: que de ce chef huit cent soixante-neuf francs quarante centimes ont été indûment perçus : attendu en effet, que les charbons employés par les industriels pour produire l'éclairage de leurs établissements, ne sont soumis aux droits d'octroi par aucun texte légal; qu'au contraire, ils sont affranchis de toute taxe par l'article huit du décret du douze février mil huit cent soixante-dix.

» Par ces motifs, et tous autres à déduire ou à suppléer, entendre déclarer illégale la perception faite sur les charbons employés par le requérant pour produire l'éclairage de ses établissements industriels ;

» Voir ordonner la restitution de la somme de huit cent soixante-neuf francs quarante centimes, indûment perçue de ce chef

» S'entendre, Monsieur le Maire de Roubaix, ès-qualité, condamner aux dépens.

» Dont acte sous toutes réserves. »

» Monsieur Dhellemmes nous a ensuite représenté une quittance conforme aux dispositions de l'article quatre-vingt-un de l'ordonnance du neuf décembre mil huit cent quatorze, dont aux termes de l'article seize de la loi du vingt-trois août mil huit cent soixante-et-onze, nous avons ordonné le dépôt au greffe, pour être soumise à la formalité de l'enregistrement. La plaidoirie de Maître Dhellemmes porte ensuite sur les trois points suivants :

« Prima. — L'arrêté municipal du seize février mil huit cent soixante-seize, sur lequel sont basées les prétentions de l'octroi, à supposer qu'il fût légal, ne pourrait être étendu à la production de l'éclairage électrique ; l'article premier de cet arrêté ne vise que les charbons employés à la fabrication du gaz. Or, les tarifs sont de droit étroit. (Cassation, chambre du vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-treize, journal la loi).

» Secondo. — L'arrêté du seize février mil huit cent soixante seize est illégal ; il n'a pas été pris en conformité de l'article huit de la loi des vingt-quatre, vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-sept sur les conseils municipaux ; il n'est pas en harmonie avec l'article cent trente-sept de la loi du cinq avril mil huit cent quatre-vingt quatre, donc il est inapplicable.

» Tertio. — Une décharge expresse de la taxe d'octroi résulte pour les industriels de l'article huit, paragraphe trois, du décret du douze février mil huit cent soixante-dix, reproduit par l'article trente-quatre, paragraphe trois du règlement de l'octroi de Roubaix. Cette disposition du paragraphe trois n'admet pas de distinction entre les produits de consommation locale et les produits destinés à la vente, c'est-à-dire du commerce général. La distinction qu'on voudrait établir est formellement repoussée (en ce qui concerne l'application du paragraphe trois) par l'arrêt de la Cour de cassation du vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre. (Dalloz mil huit cent quatre-vingt-cinq —1—9.) »

» A cette argumentation, Maître Basquin, conseil de la ville de Roubaix, après avoir établi que le règlement d'octroi de ladite ville avait été soumis à toutes les formalités légales, a opposé les conclusions suivantes :

« Pour la ville de Roubaix, contre Monsieur Auguste Lepoutre, plaise à Monsieur le Juge de Paix:

» Attendu que Monsieur Lepoutre a fait opposition à l'exécution d'une contrainte à lui décernée par exploit de Maître Forgeois, huissier à Roubaix, du treize octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, pour avoir paiement de neuf cent quatre-vingt-quatorze francs quarante centimes, pour perception d'un droit d'octroi de dix centimes par hectolitre, sur neuf mille neuf cent quarante-quatre hectolitres: qu'il prétend que ce charbon a été utilisé pour la production de la lumière électrique de son établissement industriel et que le charbon ainsi employé est dispensé de la taxe. En droit :

» Attendu qu'aux termes du tarif de l'octroi de la ville de Roubaix le charbon de terre est imposé à raison de dix centimes l'hectolitre, qu'il appartient donc à Lepoutre de faire la preuve de la dispense; qu'il invoque à l'appui de sa thèse l'article huit du décret du douze février mil huit cent soixante-dix, reproduit, du reste, dans l'article trente-quatre du règlement de l'octroi régulièrement approuvé;

» Attendu que cet article n'a nullement le sens ni la portée qui lui est attribuée par A. Lepoutre ;

» Attendu que cet article accorde la décharge au charbon employé à la fabrication ce produits industriels, que par produits industriels, dans le sens de l'article huit du décret, il faut entendre des produits destinés à la vente et même au commerce général, et fabriqués dans les établissements industriels, fabriquant ses produits, pour le commerce général :

» Que l'électricité telle qu'elle est employée chez Auguste Lepoutre est destinée à l'éclairage des ateliers et que le charbon qui sert à la produire n'est pas plus dispensé du droit d'octroi que le charbon ou autres matières qui servent à produire l'éclairage au gaz;

» Attendu enfin que la circulaire ministérielle du douze août mil huit cent soixante-dix-huit, interprétative des lois des vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept, dix août mil huit cent soixante et onze, et du décret du douze février mil huit cent soixante-dix, dispose en son article quatre-vingt-un que le décret de mil huit cent soixante-dix a eu pour but d'exonérer les produits du commerce général ceux qui, fabriqués dans une usine pour être vendus en gros, ne sont pas exclusivement consommés par les habitants compris dans le rayon d'octroi ; que s'il y avait doute il y aurait lieu d'appliquer le principe de la taxe qui est la règle, et non l'exception qui est la dispense :

» Par ces motifs : dire mal fondée l'opposition à contrainte, autoriser la continuation des poursuites. »

» Sur quoi, nous, Juge de Paix, parties ouïes, avons mis la cause en délibéré, pour notre jugement être rendu à l'une de nos prochaines audiences. »

Le Père Orhand. — Il y a quelques mois, un prédicateur de grand talent, le R. P. Orhand, docteur ès-lettres, membre de la Compagnie de Jésus, était appelé de bien loin pour prêcher une retraite dans un couvent de Roubaix; ce n'était pas la première fois que ce prédicateur se faisait entendre dans notre ville où, il y a tantôt vingt ans, ses discours ont obtenu, ainsi que dans toute la région, et notamment à Lille, de grands succès. A cette époque, en effet, le R. P. Orhand était aumônier de la garnison de Lille et professeur de littérature française à la Faculté catholique, où il est encore aujourd'hui titulaire de la chaire de littérature grecque. Mais le P. Orhand, abandonnant le professorat, se consacra entièrement aux missions, et, appelé d'abord à Nancy, puis à Reims, enfin à Châlons-sur-Marne, l'orateur, dont la parole vigoureuse et l'originalité de talent lui ont fait une réputation qu'il a toujours su mériter, s'est attiré les plus grands éloges de prélats éminents. Nous n'en voulons pour preuve que le discours à lui adressé, le jour de Pâques, en pleine cathédrale, où il avait prêché le dernier carême, par Monseigneur l'évêque de Dijon. Avant que le P. Orhand ne descendit de chaire, dit la *Semaine Religieuse* de ce diocèse, Sa Grandeur se leva et lui adressa la parole en ces termes :

« Au soir des batailles, mon Révérend Père, il est d'usage que les braves reçoivent les éloges dus à leur valeur.... Depuis six semaines vous nous évangélisez avec une ardeur à laquelle vos cheveux blancs ajoutent encore du prix, et un zèle qui révèle assez le feu dont votre cœur est plein .. En homme à qui les falaises ne donnent pas le vertige, vous avez traité de haut d'importantes questions; mais par la poésie que vous saviez y mettre, par votre langage embaumé comme les bruyères et les genêts de vos landes (le P. Orhand est Breton), vous avez trouvé le moyen de fixer l'attention de vos auditeurs et de charmer leurs esprits. Vous nous avez dit la vérité, non pas avec rudesse, mais avec franchise et non sans une certaine autorité.... C'est ce que ne font pas toujours les prédicateurs que nous avons l'occasion d'entendre, et c'est ce que vous avez fait, mon Père, en véritable apôtre, ne sacrifiant rien au mauvais goût du jour, ne recherchant d'autre esprit que celui de l'Evangile, vous tenant à égale distance de la prétention ridicule et de la vulgarité, dégagé de toute préoccupation personnelle, et sans autre ambition que celle de nous consoler de nos peines, de nous fortifier dans nos luttes, de nous relever et de nous conduire au Ciel.... »

Ces paroles, dans la bouche d'un évêque, sont le plus grand éloge que l'on puisse faire d'un orateur sacré, et nous sommes heureux, en les reproduisant, d'annoncer que celui qui en a été l'objet, est appelé à prêcher, à Notre-Dame du Hautmont, à Mouveaux, une retraite aux ouvriers de Wattrelos, du 16 au 20 juin.

Le R. P. Orhand a été décoré de la médaille militaire, sur le champ de bataille, en 1871.

Un don aux pauvres de Roubaix. — On se rappelle que la Chorale Lilloise a gagné une prime de mille francs au festival des 13 et 14 mai, Cette société vient d'envoyer à l'administration municipale de Roubaix une somme de vingt-cinq francs, pour être affectée à des secours extraordinaires aux indigents.

Un père qui envoie son fils voler. — Depuis quelque temps, M. Jénart, entrepreneur, rue Saint-Jean, s'apercevait que des pièces de bois destinées à la construction de plusieurs maisons, rue Ma-Campagne, disparaissaient. Il désespérait de surprendre le voleur, quand lundi, vers une heure de l'après-midi, un de ses ouvriers maçons, qui s'était caché dans le chantier, vit un jeune garçon s'approcher des pièces de bois, en saisir une et se retirer tranquillement. Le brave ouvrier se mit à la poursuite du jeune voleur, parvint à le rejoindre cinquante mètres plus loin, lui administra une correction, et le laissa partir, après avoir appris qu'il habitait rue Ma-Campagne. Plainte fut portée à M. Vancostenoble, commissaire de police, qui se rendit au domicile indiqué où il découvrit une grande quantité de bois volé à M. Jénart. On s'en était servi pour construire un poulailler et diverses autres choses. Le coupable, arrêté, déclara se nommer Emile Bapaume, teinturier, et être âgé de 15 ans. Il a avoué n'avoir fait qu'exécuter les ordres de son père. Celui-ci, arrêté à son tour, a été écroué au dépôt.

M. Jénart estime à 70 francs le préjudice qui lui a été causé.

Une femme rouée de coups par son mari. — Les habitants de la rue Drouot, fort intrigués de ne pas voir ouverts, lundi matin, les volets de leurs voisins, les époux Vanderdinck-Detemmermans, chez qui, pendant une partie de la nuit, ils avaient entendu des cris et le bruit de la chute d'un corps sur le plancher, s'empressèrent d'aller en informer M. Chapé, commissaire de police, qui ne tarda pas à arriver et fit ouvrir la porte. La femme Vanderdinck se trouvait dans son lit, en proie à une fièvre intense, et le visage entièrement contusionné. Interrogée par le commissaire de police, la malheureuse, qui est âgée de 55 ans, déclara que son mari, à qui elle avait adressé des reproches pour être rentré ivre et très tard dans la nuit, l'avait terrassée et criblée de coups de pied, lui meurtrissant le visage et tout le corps. En effet, M. le docteur Montaigne, qui avait été requis, a jugé l'état de la pauvre femme très grave, et, après lui avoir donné les premiers soins, a ordonné son transport à l'Hôtel-Dieu. De son côté, M. le commissaire de police avait fait rechercher Vanderdinck qui, arrêté quelques instants plus tard, a été écroué au dépôt central.

On a tort de compter quand il s'agit de donner à ceux qui nous entourent une nourriture saine. Que l'on se prive des primeurs et des mets coûteux quand on a un budget restreint, mais qu'on ne trompe jamais l'estomac en remplaçant les aliments sains par des produits malsains. Mieux vaut donner du pain sec à ses enfants que de leur faire manger de la margarine. Le vrai beurre n'est pas si cher que tout le monde ne puisse en manger.

L'ouvrier qui n'a souvent qu'une tartine pour se rassasier, a plus besoin encore de bon beurre que le riche. La laiterie d'Oostcamp ne livre à la consommation que du beurre garanti pur et défiant l'analyse des chimistes. Le beurre arrive frais tous les jours rue du Bois, 13, et dans les dépôts-succursales dont la liste figure aux communications.

La laiterie garantit ses beurres de conserves et les vend à très bas prix; elle fait des conditions spéciales aux hôteliers et aux pâtissiers. 76573

Un accident rue d'Inkermann. — Un malheureux accident s'est produit, mardi, à l'imprimerie de M. Gaberel, rue d'Inkermann. Le fils de la concierge, M. Charles Candron, 24 ans, qui exerce la profession de ponceur de pierres lithographiques, était occupé vers 4 heures de l'après-midi à nettoyer la vitrine des générateurs, donnant sur la cour, quand l'échelle sur laquelle il était monté glissa. M. Caudron, en tombant, étendit les bras et rencontra un carreau de vitre brisé qui lui coupa l'artère gauche. M. Gaberel et un autre de ses ouvriers qui étaient présents, furent assez heureux pour empêcher le malheureux de tomber sur le volant de la machine en marche, le sauvant ainsi d'une mort certaine, et M. le docteur Butruille, qui avait été mandé, arriva assez à temps pour opérer efficacement la ligature de la blessure par laquelle M. Caudron avait déjà perdu beaucoup de sang. Cet accident n'aura pas de suites graves mais nécessitera un long traitement.

Une agression nocturne. — M. Arthur Desrumeaux, tisserand, rue du Fort, rentrait à son domicile, dimanche, vers minuit, quand, rue Pellart, il fut assailli par deux individus qui lui portèrent des coups avec acharnement. A ses cris, les agresseurs prirent la fuite, et Desrumeaux rentra chez lui le visage et le corps contusionnés. M. le docteur Montaigne, qui lui a donné des soins, a déclaré que ces blessures entraîneront une incapacité de travail de dix jours. M. Chapé, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Menus faits. — L'agent Catteau a arrêté lundi matin, rue des Arts, un vannier, Henri Genisé, 42 ans, domicilié à Courtrai, qui a enfreint un arrêté d'expulsion en date du 20 décembre 1888.

— Un petit garçon de deux ans, Théophile Ryckeborst, qui s'amusait, lundi matin, chez ses parents, rue de la Vigne, s'est grièvement fendu le nez, en tombant dans la cuisine. Il a reçu les soins de M. le docteur Montaigne.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 40
Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**
A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières.
A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.
A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanghe-Verdonck).
A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 1; rue de Juliers, 64.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

« Union des Travailleurs ». — Dans sa réunion de commission du 11 courant, la démission de M. Jules Hasse, comme receveur des membres honoraires est acceptée. Il sera remplacé dans cette fonction par M. Louis Foelix.

Le moyen de vivre longtemps est à la portée de tous, par une bonne hygiène et l'emploi régulier d'un médicament indispensable pour suppléer à l'atonie des organes digestifs, comme les Pilules Suisses. 37605d

LE PÈLERINAGE A MONTMARTRE ET ARGENTEUIL

LES PÈLERINS DE ROUBAIX-TOURCOING

La journée de lundi

(*Dépêche d'un correspondant particulier.*)

Paris, 11 juin. — Après une nuit de repos, bien gagnée du reste, les pèlerins de Roubaix-Tourcoing, très-vaillants se sont mis en route, de grand matin.

Lundi, ils ont assisté, à 7 heures, à une messe, célébrée par le chanoine Valin, au sanctuaire de Notre-Dame-des-Victoires; puis, après un frugal déjeuner, nos concitoyens et concitoyennes sont allés de nouveau à Montmartre, au Sacré-Cœur.

La basilique présentait un aspect très réjouissant, car bon nombre de pèlerins avaient acheté des fleurs naturelles qui, réunies en un bouquet monstre, a été placé au pied du maître-autel, dans l'abside.

Quand tout le monde fut placé, M. le chanoine Lasne a fait, en excellents termes, le résumé du pèlerinage et aussi l'historique de la basilique du Sacré-Cœur.

M. Lasne, excellent orateur a, dans son allocution, tout dit en peu de mots. On a surtout apprécié le passage relatif à la foi toujours vive de la France et des bontés innombrables du Sacré-Cœur.

M. le chanoine Carlier, vicaire-général de Cambrai, a succédé à M. l'abbé Lasne ; il a repris la thèse de l'amour de Jésus-Christ puis il a renouvelé ses félicitations aux pèlerins du Nord.

Quelques mots du supérieur de la basilique du Sacré-Cœur ont été prononcés pour remercier les Roubaisiens et les Tourquennois de l'ordre qui n'a cessé de régner, malgré le nombre des fidèles, dans les exercices pieux. Puis le salut et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le départ

Le pèlerinage est fini ; il est midi et demi. On s'en retourne aux hôtels où on déjeune copieusement cette fois, puis, en route pour la gare du Nord en omnibus où à trois heures on prend le train après le chant du *Magnificat*. Les pèlerins seront à Roubaix à 8 heures 25.

La rentrée des pèlerins à Roubaix-Tourcoing

Les pèlerins sont arrivés à Roubaix à 8 h. 30, sous la direction de M. l'abbé Declerck et de plusieurs autres membres du clergé ; un grand nombre de parents et d'amis étaient venus à leur rencontre.

Les pèlerins de Tourcoing sont arrivés à la gare de cette ville quelques minutes après.

Tous rapportent de leur visite à l'église d'Argenteuil, où ils ont pu vénérer la Sainte-Tunique, une inoubliable impression.

M. le vicaire-général Carlier était descendu à Douai ; M. l'abbé Plouchart, curé de Wasquehal, organisateur du pèlerinage, s'est arrêté à Lille.

TOURCOING

La tournée de confirmation. — Lundi matin, Mgr Monnier a dit la messe à la Ste-Union et a donné la confirmation.

A 8 heures 1/2, il montait en voiture pour se rendre à Notre-Dame-de-Lourdes; il est descendu au presbytère, dont la grille et la façade étaient pavoisées de bannières. Vers 9 heures, le prélat faisait processionnellement son entrée à l'église magnifiquement décorée de draperies et de bannières, à l'occasion du mois du Sacré-Cœur, Environ 250 enfants, garçons et filles, attendaient dans le plus profond recueillement, et, après les avoir confirmés, Monseigneur a exprimé toute sa satisfaction de les voir si bien préparés. Les élèves des écoles libres assistaient à la cérémonie, avec leurs maîtres et leurs maîtresses.

A Notre-Dame. — La cérémonie était indiquée pour 11 heures ; il y avait exactement 327 enfants à confirmer : 143 garçons et 184 filles. Rarement on a à constater une telle disproportion. Les enfants étaient encore plus recueillis, plus attentifs, si possible, que dans les autres paroisses: pas une tête qui se retournait, pas le plus petit signe de distraction.

Mgr Monnier, du banc de communion, a dit combien il avait été édifié de la tenue des confirmants, et les a engagés à rester fermes dans les bonnes dispositions où ils se trouvaient aujourd'hui. Pour cela il faut d'abord être fidèles au catéchisme de persévérance; puis la confession et la communion au moins tous les mois; la fréquentation, pour les garçons, des patronages et des réunions dominicales pour les filles. Après avoir donné une dernière bénédiction, Mgr Monnier a été reconduit processionnellement au presbytère, au chant du *Te Deum*, A 4 heures a eu lieu la confirmation au pensionnat Saint-Michel. Aujourd'hui mardi départ de Monseigneur pour Halluin.

Une grève de soigneuses. — Lundi matin, 26 soigneuses de la filature de M. Jonglez, rue des Ursulines, avant de se mettre à l'ouvrage ont demandé au patron d'être payées pour 11 heures de travail comme pour 12. N'ayant pas obtenu satisfaction, elles sont sorties de la fabrique et se sont rendues directement au poste de police, pour exposer leurs réclamations à M. le commissaire central.

Le drame de la rue du Casino. — Les gendarmes ont extrait lundi, à 9 heures du matin, de la prison municipale, Bruno Himpe, le meurtrier de son frère Léon, pour le conduire à Lille. Il s'était formé près du poste de police un rassemblement de plusieurs centaines de personnes, et la foule est allée grossissant pendant tout le trajet, jusqu'à la gare. A diverses reprises on a entendu des cris qui ont paru impressionner vivement le misérable: « A mort ! Tu auras affaire à Deibler » Les gendarmes ont eu quelque peine à protéger leur prisonnier. Quelqu'un, un camarade sans doute, a pu s'approcher de lui et lui dire : « Ton frère n'est pas mort, il va mieux ! » Mais nous devons dire que ce dernier renseignement n'est guère exact : l'état de Léon Himpe n'était pas changé lundi, dans la journée; il était toujours expressément défendu de lui parler. Il faut attendre quelques jours avant de pouvoir se prononcer.

Publication du rôle des patentes. — Le rôle supplémentaire des patentes du premier trimestre de 1894 est mis en recouvrement. Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés, ont un délai de trois mois pour adresser au Préfet une demande en détaxe ou en réduction. Joindre l'extrait du rôle et les quittances des termes échus. Les réclamations, pour toute cote égale ou supérieure à 30 francs, doivent être établies sur papier timbré.

L'identité du cadavre trouvé dans le canal. — Grâce au signalement donné par les journaux, l'identité du noyé, retiré dimanche après-midi du canal, près du Pont du Fresnoy, a été vite établie ; il s'appelle César Malfilatre, âgé de 43 ans, employé de commerce, demeurant à Roubaix, rue du Pays; il était disparu depuis mercredi dernier. Le malheureux était marié et avait une fille de 18 ans. On croit qu'il y a eu accident. Ses parents sont venus le reconnaître lundi matin, à l'Hôtel-Dieu. On s'est aussitôt occupé des formalités à remplir, pour le transport du cercueil à Roubaix.

Un écho du drame de la rue du Casino. — Nous avons dit que Bruno Hampe, qui n'est pas marié, vivait maritalement avec une femme plus âgée que lui, à Wattrelos, hameau du Sapin-Vert. Il demeurait auparavant rue du Chien Fidèle, à Tourcoing. Sa compagne est venue, lundi, vers sept heures du soir, à la police, pour porter plainte contre un créancier qui en son absence s'était introduit au logis et s'était emparé de divers outils de jardinage, de plusieurs paires de bas et — ce qui paraît avoir produit le plus d'effet — du moulin à café.

Le faux ménage avait à payer une somme de 40 fr. 50 samedi dernier, pour diverses fournitures de ménage. La femme n'ayant pu s'exécuter pour les motifs que l'on sait, le créancier s'est cru — peut être à tort — le droit de prendre des gages. Comme le fait s'est passé à Wattrelos, on n'a pu recevoir la plainte.

Blanc-Seau. — *Une rixe à coups de couteau.* — Une dispute ayant éclaté, dimanche, à onze heures du soir, au Blanc-Seau, entre plusieurs individus, les adversaires en sont venus aux mains, et n'ont pas hésité à se servir de leurs couteaux. Un des combattants, Hippolyte Vanwichelen, âgé de 41 ans, journalier, rue de Solférino, à Roubaix, a reçu plusieurs blessures assez graves. Après avoir reçu sur place les soins d'un médecin, il a été transporté, à une heure du matin, à l'Hôtel-Dieu de Roubaix, où M. Villiez, commissaire de police à Tourcoing, est venu, lundi, après midi, l'interroger. Vanwichelen n'a pu donner le signalement et l'adresse de son agresseur qui, jusqu'à présent, n'a pu être arrêté.

Roncq. — *Le tirage des primes du festival.* — C'est à onze heures, dimanche soir, qu'a eu lieu le tirage des primes attribuées aux sociétés qui ont pris part au festival. *Sapeurs-Pompiers* : Les sapeurs-pompiers de Linselles, Bousbecque, Comines, Tourcoing, Menin, Halluin, Neuville et Mouveaux ont obtenu chacun une prime de 75 fr. *Sociétés chorales* : L'*Avenir lyrique* de Tourcoing a remporté la prime de 150 fr., l'*Union chorale* d'Halluin celle de 100 fr., et la *Lyre ouvrière* de Roubaix celle de 50 fr. *Musiques* : L'*Union des Trompettes* de Roubaix a obtenu la prime 600 fr., la *Société Philharmonique* de Comines celle de 300 fr., l'*Harmonie du Jean-Ghislain* de Roubaix, celle de 150 fr., la *Fanfare du Blanc-Seau* de Tourcoing, celle de 100 fr., enfin la fanfare *Les Amis Réunis* de Risquons-Tout, celle de 50 fr. Ces primes ont été remises, séance tenante, aux présidents de chaque société.

Marcq-en-Barœul. — *A coups de bâton.* — Deux ouvriers terrassiers, qui étaient complètement ivres, se disputaient, lundi, à trois heures de l'après-midi dans l'estaminet *de la Providence*, quand le cabaretier, Evariste Pharsyn mit l'un d'eux, nommé Vermesch, à la porte. Vermesch, saisissant alors un bâton, le jeta dans les vitres, qu'il brisa et prit la fuite. Le cabaretier le poursuivit, armé lui aussi d'un bâton, et l'ayant rejoint, lui porta des coups avec une sauvagerie telle que le malheureux Vermesch tomba ayant le bras gauche cassé en deux endroits. Pharsyn, sans s'inquiéter davantage de sa victime, retourna tranquillement chez lui, mais le garde-champêtre Roussel, informé de ce fait, dressa procès-verbal, et envoya chercher M. le docteur Durey, qui donna au blessé les soins que nécessitait son état. M. Renard, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Communications

Société des orphéonistes Crick-Sicks. — On nous prie d'informer les membres de la société des orphéonistes Crick-Sicks qu'une importante réunion à laquelle ils sont instamment priés de se rendre, aura lieu aujourd'hui mardi, à 8 heures 1/2 du soir à l'hôtel du Cygne.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le Journal de Roubaix (Grande édition) dans le Petit Journal de Roubaix.

LILLE

M. le général de France est parti lundi en tournée d'inspection pour Montmédy. Il s'arrêtera en route à Hirson et au retour, mercredi, à Maubeuge, où il passera en revue la garnison de cette ville.

Session d'examens. — *Licence ès-lettres.* — La session d'examens de licence ès-lettres s'ouvrira le lundi 2 juillet, à 7 heures trois quarts du matin ; les candidats devront produire au secrétariat, du 10 au 25 juin, leur demande d'inscription accompagnée de leur diplôme de bachelier et justifier des quatre inscriptions réglementaires.

Baccalauréat. - La faculté des lettres ouvrira le lundi 9 juillet 1894 une session de baccalauréat ès lettres, classique et moderne. Toutes les compositions écrites se feront à Lille.

Coup de revolver à Mons-en-Barœul. — *Un homme grièvement blessé.* — Dans la nuit de samedi à dimanche M. W... commis des postes et télégraphes au bureau central de Lille, qui avait quitté son travail à minuit, retournait tranquillement chez lui, rue Saint-Martin, à Mons-en-Barœul. A une dizaine de mètres en avant de lui marchait Jules Morlighem, âgé de vingt ans, imprimeur chez M. Danel, demeurant rue Saint-Martin, dans le chemin dit du Cimetière.

M. W... *se tenait sur ses gardes et avait*, à tout hasard, retiré la baguette du revolver qu'il porte toujours sur lui, car il a déjà fait plusieurs mauvaises rencontres en retournant à son domicile la nuit. Près de la campagne de M. Desrousseaux, en face de l'estaminet portant pour enseigne ; *Au Basculeur*, Morlighem s'arrêta un instant et le commis des postes passa devant lui, tenant toujours son revolver à la main Un peu plus loin, M. W... se retourna et vit que Morlighem courait derrière lui.

Que se passa-t-il alors ? M. W... crut-il que l'imprimeur voulait l'attaquer et ne s'était arrêté que pour le laisser passer devant lui ? On l'ignore et c'est surtout sur ce point que devra porter l'enquête. Toujours est-il que, perdant tout sang-froid, le commis des postes déchargea son revolver sur Morlighem, qui s'affaissa, baigné dans son sang. Un voisin, qui avait entendu la détonation, ouvrit sa fenêtre et s'enquit de ce qui se passait. — Je viens d'attraper une balle de revolver, lui cria Morlighem.

Le voisin descendit et aida le malheureux, qui souffrait horriblement, à rentrer dans sa demeure, située à une cinquantaine de mètres de la campagne Desrousseaux. Dimanche matin, à la première heure, la famille Morlighem fit appeler M. le docteur Dumont, de Mons-en-Barœul. Celui-ci, devant la gravité de la blessure, ordonna le transport du blessé à l'hôpital Saint-Sauveur.

La balle s'est logée dans la cuisse droite, et, deux doigts plus haut, elle eut occasionné la mort immédiate de Morlighem. La gendarmerie est descendue dimanche matin à Mons-en-Barœul et a interrogé M. W... L'enquête a été continuée lundi par le parquet de Lille.

Le drame de la Madeleine. — M. le docteur Castiaux a procédé, hier, dans la soirée, à l'autopsie de la femme Lequenne, la victime du drame qui s'est déroulé samedi, à La Madeleine. Il a été reconnu que la mort avait été causée par une hémorrhagie interne, occasionnée par les nombreux coups de pied que la femme Lequenne a dû recevoir dans le ventre.

Concerts et Spectacles

Hippodrome Roubaisien
GRAND THÉATRE
DIMANCHE 17 JUIN, à huit heures un quart
DUPUIS
et la Troupe des VARIÉTÉS, de Paris
DANS LES
TRENTE MILLIONS DE GLADIATOR
DE LABICHE
Location ouverte chez M. Jubé-Hertogh.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 11 juin.* — La fraude. — Auguste Gale, peigneur à Roubaix et Adolphe Ollivier, tailleur d'habits à Roubaix, le premier quinze jours, le second deux mois de prison pour importation de soixante-dix kilog de poivre, Hippolyte Debray, 43 ans, charpentier à Roubaix. Deux mois et cinq cents francs d'amende.

Vol de linge. — Mme Dorache avait séché du linge dans son jardin, à Flers ; une personne de la maison surprit dernièrement un individu au moment où il enlevait quelques pièces de linge ; on l'arrêta : c'était un homme de 35 ans, habitant le quartier des Trois-Ponts, à Roubaix, du nom de J.-B. Deffrennes. Le prévenu est condamné à deux mois.

Inculpé de détournements de lingots d'étain au préjudice de la Cie du Gaz, Arthur Latour, demeurant à Roubaix, demande et obtient la remise de son affaire à huitaine. Le tribunal ordonne même sa mise en liberté provisoire.

Une affaire de mœurs. — Une scène de lubricité qui avait eu lieu dans la cuisine d'un estaminet de la Croix-Rouge à Tourcoing et à laquelle auraient assisté plusieurs voisins, a valu des poursuites correctionnelles contre Cécile Vandebroucke, 59 ans, Jean Devoldre et Carlos Allard. Les débats ont lieu à huis-clos.

La femme Vandebroucke est condamnée à deux mois, Carlos Allard à trois mois et Jean Devoldre à quarante jours, mais ce dernier avec application de la loi Bérenger.

II. Un autre habitant de Tourcoing, Leclercq, âgé de quarante-trois ans, avait commis des actes ignobles sur la personne même de ses enfants : il a déjà subi diverses condamnations dont une à cinq ans pour coups et blessures suivis de mort : le Tribunal prononce contre lui une peine de cinq années de prison.

PETITE CORRESPONDANCE

G. J. L. — « Bon 2e catégorie » signifie que vous serez employé, dans votre corps d'affectation, comme ordonnance, ou aux écritures, etc.

M. D. Roubaix. — Les fils d'étranger, et ceux nés en France d'un étranger et d'une mère née en France, doivent signer devant le Juge-de-Paix de leur canton une déclaration à l'effet de conserver leur qualité d'étranger. Sinon ils seront inscrits d'*office* sur les tableaux de recensement de la classe prochaine.

NORD

L'affaire Tremblié. — Dunkerque, 11 juin. — Mme Farbos, dont le mari est, selon toute apparence, l'inconnu tué à Buenos-Ayres, est arrivée dimanche soir à minuit et demi en gare de Dunkerque, venant de Bordeaux. Au moment où elle était invitée à se rendre à Dunkerque, de nouveaux renseignements ont été fournis à l'instruction.

D'après l'autopsie, un membre du corps dépecé, trouvé dans le couloir d'une maison de Buenos-Ayres, l'avant-bras gauche, portait des traces d'une déformation récente produite par une fracture ; or, Farbos avait le poignet gauche foulé et ce poignet en était demeuré complètement déformé. De plus, dans le sac, renfermant des débris humains, on aurait trouvé un mouchoir marqué *M. F. au fil rouge, et d'autres linges avec les initiales* J. F. Or, Mme Farbos possède des mouchoirs portant absolument les mêmes marques et son mari avait emporté les semblables, Il semble donc qu'il y ait de plus en plus de sérieux motifs pour croire que Farbos est l'inconnu tué à Buenos-Ayres.

Interrogée à cet égard Mme Farbos n'a doute pas plus que de la culpabilité de Tremblié bien qu'elle l'ait peu connu. Elle a ajouté que ce dernier ne lui avait pas plu et que ce n'est pas sans de vifs regrets qu'elle avait vu son mari s'associer avec lui et le suivre à Buenos-Ayres. Elle a raconté au juge d'instruction que Tremblié avait fini par décider son mari à s'associer avec lui en faisant miroiter à ses yeux l'espoir de faire fortune.

Les effets contenus dans les malles amenées par le *Paraguay* ont été reconnus par Mme Farbos comme étant ceux ayant appartenu à son mari, ainsi que les deux pièces de 100 fr. renfermées dans une cassette. On y a trouvé aussi deux dents montées sur crochets en or. C'est là un détail important car Farbon avait deux dents artificielles montées de la même façon.

Quant aux malles, Mme Farbos a déclaré qu'elles ne sont pas celles de son mari. Il est permis de croire que l'assassin n'aurait pas commis l'imprudence de rapporter les malles mêmes de sa victime.

Une confrontation entre l'assassin présumé et Mme Farbos aura lieu incessamment. On a relevé sur les registres des messageries de la gare de Dunkerque que 14 malles ont été expédiées de Dunkerque le 20 février dernier au nom de Farbos ou de Mme Farbos, rue des Glacières à Bordeaux. Ces malles ont dû être débarquées d'un steamer arrivé du port de Dunkerque le 9 du même mois.

***

Dunkerque, 11 juin. — La *Nacion*, de Buenos-Ayres, apporte à la dernière heure une importante nouvelle.

La tête du cadavre dépecé a été retrouvée dans la « daesena sud. » Elle est restée vingt-trois jours dans l'eau. Elle a été mise dans un appareil frigorifique de la maison Sensinena.

Dunkerque, 12 juin. — La confrontation de Tremblié avec Mme Farbos a eu lieu à six heures et a duré jusqu'à huit heures. Elle fut dramatique. Le prévenu dit en tremblant : « Bonjour ». Mme Farbos s'écria : « Voilà celui qui dira ce qu'est devenu mon mari ! » Et elle éclata en sanglots. Puis, la fureur s'emparant d'elle, elle sauta à la gorge de Tremblié, qui se mit à crier. On dut les séparer. Aussitôt commença l'interrogatoire. Devant les preuves si accablantes fournies par les vêtements de Farbos, Tremblié répondit qu'il les rapportait à Mme Farbos. Cette dernière est très accablée. Quant à Tremblié, il est très abattu. L'interrogatoire se poursuivra demain.

Bordeaux, 12 juin. — Cette après-midi, M. Desbordes, juge d'instruction à Bordeaux, agissant en vertu d'une commission rogatoire, s'est transporté, accompagné de son greffier et d'un agent de la sûreté, chez la femme X..., maîtresse de Tremblié, qui habitait Bordeaux, pour l'interroger et faire une perquisition à son domicile.

PAS-DE-CALAIS

Un meurtre à Riancourt. — Dimanche dans la soirée à la sortie d'un cabaret, une rixe est survenue entre plusieurs jeunes gens pour un motif des plus futiles. Au cours de la bagarre, un nommé Mollet se rua sur Leloir à qui il porta à la gorge un coup de couteau qui lui trancha l'artère carotide. Les amis de la victime le relevèrent et la transportèrent dans sa maison ne donnant plus signe de vie. Un médecin appelé ne put que constater le décès. Pendant ce temps Mollet était rentré tranquillement chez lui où la gendarmerie alla l'arrêter.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du lundi 11 juin.* — Suzanne Harinkouck, rue d'Inkermann 31. — Germaine Duhamel, rue Rossini cour D'Halluin 7. — Georges Plouvier, rue Pierre-de-Roubaix prolongée 15. — Achille Libeer, impasse Nabuchodonosor 70. — Joséphine Alis, Hôtel-Dieu. — Jean-Baptiste Delecluse, Hôtel-Dieu. — Paul Mansart, rue de l'Alouette 39. — Louise Berghin, rue de Rome cour Parent 8. — Alphonse Lejeune, rue St-Louis cour Lebrun 7. — Jeanne Demangeler, boulevard d'Armentières 81. — Marcel Couard, rue du Fontenoy cour Moreau 28. — *Mariages.* — Florentin Steenhaut, 23 ans tourneur en fer, rue de Rocroi 5, et Anne Minnaert, 21 ans bambrocheuse, rue de la Potennerie cour Lefebvre 5. — Pierre Vanderstraeten, 31 ans chauffeur, rue d'Iena 3, et Félicie Pottier, 43 ans soigneuse, rue d'Iena 6. — Charles Vauban, 27 ans maçon, rue Beaurewaert 42, et Celina Baas, 22 ans journalière, rue Beaurewaert. — *Déclarations de décès.* — Clémence Verdonckt, 20 ans, rue Monge cour Delplanque 16. — Claire Lemoine, 4 mois, rue Voltaire 90. — Elodie Verbeken, 12 ans 8 mois, rue de l'Ommelet 130. — Marie Brandebourger, 40 ans 7 mois, rue Nain 69. — Pierre Vermeulen, 37 ans, Hôtel-Dieu. — Constant Vanmaele, 16 mois, rue Magenta 3. — Gustave Vandenhaute, 22 mois, rue des Parvenus 87.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du dimanche 10 juin.* — Aline Lemaire, rue du Jambon. — Julia Delbecq, rue des Carliers. — Clotaire Debal, Chemin des Trois Pierres. — *Du lundi 11 juin.* — Alice Druez, rue Masquelier. — Marguerite Masse, rue de Menin. — Laure Desmettre, rue du Moulin-Tontou. — Pierre Demarque, rue de la Marlière. — Jean Neyrinck, à l'Epinette. — Paul Bernard, rue des Ursulines. — *Mariage.* — Joseph Flament, 20 ans rattacheur, et Palmyre Castel, 19 ans soigneuse. — *Déclarations de décès du 11 juin.* — Henri Loeile, 19 ans rattacheur, rue de la Marlière. — Marie Delecluse, 3 ans 3 mois, rue du Jambon. — Ernestine Dutoit, 9 mois, rue des Coulons. — Hélène Vandermalière, 1 an 9 mois, rue de la Marlière. — *Du 11.* — Jean Verfaille, 73 ans, bobineur, rue de Roncq. — Honorine Caron, 81 ans, Hospice Général, rue d'Havré.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 4 au 10 juin.* — Emile Simon, rue de la Mackellerie. — Alice Lefebvre, rue de la Gare. — Zélie Wittebolle, rue du Tonkin. — Georges Vannes, rue Chevreul. — Marcel Becu, rue d'Alger. — Joseph Pelegrin, rue Léon Gambetta. — Jeanne Rasseneur, rue de la Duquenière. — Angèle Lepape, rue de la Fonderie. — René Verfaillie, rue Amiral Courbet. — *Publications de mariages.* — Gustave Lefebvre, 20 ans peigneur, et Marie Bruynseraede, 20 ans coupeuse de velours. — Georges Vanderhaegen, 30 ans [illegible] Eudoxie Dumoulin, 21 ans sans profession. — [illegible] ans journalier, et Célina Bernier, 44 ans [illegible] Potier, 51 Leconte, 31 ans employé de commerce, [illegible] — Louis sans profession. — *Mariages.* — [illegible] Hélène Briet, 20 ans cant de chaussures, et Félicie [illegible] hienpont, 33 ans fabri[illegible] — *Déclarations de décès.* — [illegible] aux, 17 ans sans profession. Ogiers. — Madeleine [illegible] — Alice Merry, 3 ans 6 mois, rue des camps, 30 ans 7 [illegible] bolle, 3 ans, rue Chevreul. — Alix Des[illegible] Lepouttre, 19 ans 8 mois bobineuse, rue des Jardins. — [illegible] mois sans profession, rue Holden Crothers. — Henri Lezaire, 83 ans rentier, Grande-Rue. — Maria Belmans, 8 mois, rue de la Plaine. — Guermonprez, présenté sans vie, rue St-Jacques.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 2 au 9 juin.* — Maurice Montay, Croix-Bouillette. — Magloire Blanchet, La Motte. — Louis Queva, La Motte. — *Déclarations de décès.* — Pierre Flipo, 3 ans 9 mois, Le Paradis. — Ismérie Pringhet, 80 ans 1 mois, Le Pil. — Rosalie De Beu, 84 ans 6 mois, Croix-Bouillette. — Christ, présenté sans vie, Paradis.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances des familles BRANDEBOURGER et O. LEBURQUE-MAZET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie-Alice BRANDEBOURGER, décédée à Roubaix, le 10 juin 1894, dans sa 11e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 12 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 13 dudit mois, à 10 heures moins le quart, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Leburque, rue Nain, 69.

BELGIQUE

LE SACRE DE Mgr DE BRABANDÈRE, XXIe ÉVÊQUE DE BRUGES. — C'est lundi qu'a eu lieu, à Bruges, le sacre de Mgr de Brabandère. Dans toutes les rues, par où le nouvel évêque doit passer, pour se rendre du palais épiscopal à la cathédrale, des fausses portes ont été élevées.

Des drapeaux flottent à toutes les fenêtres, et des draperies aux couleurs nationales s'entrecroisent par dessus les rues, formant dôme. Le bourdon et le carillon, auxquels répond la joyeuse sonnerie de toutes les cloches des églises, retentissent, et, dès huit heures, une foule nombreuse envahit les abords de la cathédrale et du Palais des évêques.

Les élèves du grand séminaire, en surplis, suivent la croix portée par les enfants de chœur; puis viennent une longue suite des prêtres de toutes les paroisses de la province et le chapitre de Saint-Sauveur au grand complet.

Les évêques sortent pour se rendre à l'église, et les